**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Guide prestation
Demander une subvention pour travaux sur une route cantonale en traversée de localité

Descriptif

- En tant que Commune vous projetez de réfectionner une route cantonale en traversée de localité. Vous pouvez bénéficier d'une subvention cantonale.

Public cible

- Communes

Emoluments

- Aucun

Conditions préalables

- Les appels d'offres (bureaux d'ingénieurs, géomètres, laboratoires et entreprises) doivent être réalisés en respectant la loi sur les marchés publics et les seuils applicables. Le seuil sera déterminé par l'addition des montants des travaux subventionnés et non subventionnés

Référence légale

- article 56 de la LRou (Loi sur les routes, du 10 décembre 1991)

Marche à suivre

- Avant le démarrage du projet vous pouvez contacter le responsable de région-voyer pour obtenir des informations.
- Avant le démarrage des travaux envoyez le dossier complet avec les documents obligatoires au responsable de région-voyer :

 Région Centre
 Sébastien Domon
 Responsable de région - voyer de l'arrondissement Centre
 Courriel : info.dgmr-centre(at)vd.ch

Région Est
Henri Ravussin
Responsable de région - voyer de l'arrondissement Est
Courriel : info.dgmr-est(at)vd.ch

Région Nord
Claude Muller
Responsable de région - voyer de l'arrondissement Nord
Courriel : info.dgmr-nord(at)vd.ch

Région Ouest
Alain Delacrétaz
Responsable de région - voyer de l'arrondissement Ouest
Courriel : info.dgmr-ouest(at)vd.ch.

Documents obligatoires

- Demande formelle de la municipalité sous forme de courrier signé par le (la) syndic(que)
- Descriptif des travaux
- Devis détaillé des travaux pouvant bénéficier d'une subvention
- Plans d'exécution

Délai moyen de traitement

- Entre 2 semaines et 4 semaines suivant l'ampleur du dossier

Informations complémentaires

- -

DGMR 03.18